

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 NOVEMBRE 2020

Étaient Présents : Laurent Torgue, Danielle Sérillon, Monique Lépine, Alex Ageron, Pierre-Yves Boudin, Catherine Constantin, Catherine Clément, Pierre Barjon, Fernando Do Nascimento, - Virginie Livet - Benoit Chaumard- Frédéric Boissonnet

Absents excusés : - Jennifer Dahmani donné pouvoir à Pierre-Yves Boudin – Pascal Borgne à Danielle Sérillon – Elisabeth Perez –

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle qu'elle aura lieu sans public (note explicative transmise par la préfecture sur la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire notamment sur la possibilité de réunion de l'organe délibérant. « En période de confinement, l'assistance aux débats des organes délibérants ne constitue pas un motif d'autorisation dérogatoire. La réunion des organes délibérants se déroule donc nécessairement en l'absence du public (mis à part le cas échéant, les journalistes) ».

1 / Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil le dernier compte rendu – celui-ci n'appelle aucune observation ni remarque, il est adopté à l'unanimité. Monsieur le maire rappelle l'ordre du jour et propose de nommer un secrétaire de séance.

2/ Monsieur Pierre-Yves Boudin a été désigné secrétaire

3/ Rapport des commissions :

Affaires Générales – Finances

BUDGET 2020

DM 2 : Danielle Serillon donne lecture de la décision modificative N°2

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
Cpt 60611 : - 3 500.00	Cpt 60623 : +1 100.00		Cpt 6419 : +1 444.00
Cpt 6152312 : - 2 500.00	Cpt 60632 : +3 000.00		Cpt 7062 : + 320.00
Cpt 61551 : - 3 300.00	Cpt 6064 : + 512.00		Cpt 73111 : + 2 771.00
	Cpt 615221 : + 3 000.00		Cpt 7818 : +230.00
	Cpt 615231 : + 1 500.00		Cpt 73223 : +192.00
	Cpt 6248 : + 470.00		74718 : +1 623.00
	Cpt 62878 : + 110.00		7472 : +116.00
	Cpt 799223 : +2 771.00		752 : +4 380.00
	Cpt 6558 : + 7 539.00		773 : +180.00
	Cpt 6574 : + 550.00		
- 9 300.00	+ 20 552.00		+ 11 552.00
11 252.00		11 252.00	

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 25 NOVEMBRE 2020**

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
Cpt 2138 : - 1 700.00	Cpt 165 : + 913.00		Cpt 10222 : + 6 305.00
	Cpt 21318 : +1 900.00		Cpt 165 : + 300.00
	Cpt 21318 - +735.00		
	Cpt 2132 - + 2 570.00		
	Cpt 2152 : +1 347.00		
	Cpt 2183 : + 840.00		
-1 700.00	+ 8 305.00	0.00	+ 6 605.00
6 605.00		6 605.00	

La décision modificative N° 2 est adoptée à l'unanimité

Mme Sérillon fait ensuite le point sur le budget 2020 notamment sur l'état des dépenses mandatées et recettes encaissées en section de fonctionnement et d'investissement.

	Prévu	Réalisé	En %
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	832 571.14	625 582.46	75.1 %
Recettes	832 571.14	658 755.44	79.1%
INVESTISSEMENT			
Dépenses	360 345.67	206 935.62	57.4 %
Recettes	360 345.67	201 878.56	56 %

Développement économique et développement durable

- Monsieur le maire rappelle que plusieurs mesures d'accompagnement par l'Etat et la Région ont été mises en œuvre pour les commerçants, artisans et autres activités professionnelles et la mairie relayera ces informations, et dispositifs auprès d'eux.

**Affaires scolaires et périscolaires – Jeunesse -petite enfance –
Affaires sociales -attribution de logements**

- Monique Lépine donne le compte rendu du dernier conseil d'école :

L'effectif de l'Ecole est à ce jour de 58 élèves -

Décharge du directeur un jeudi toutes les 3 semaines.

Il a été constaté un décrochage des élèves surtout en CP- Les activités pédagogiques complémentaires ont été renforcées. -

Les mesures sanitaires contre la COVID sont bien respectées par tous. Le port du masque, est bien accepté par les plus grands, c'est un peu plus problématique pour les plus petits – un cas contact Covid a été signalé.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 NOVEMBRE 2020

Une dotation de masques reçue de la REGION a été distribuée pour les enfants de 6 et 7ans.

Pas de projet d'école particulier pour l'instant.

Lors de l'exercice « incendie » il a été constaté qu'une des alarmes était défectueuse – le nécessaire a été fait.

Plan Vigipirate : Jean-Louis Bourget propose l'élaboration d'un nouveau scénario pour tester l'Alerte anti intrusion -

A prévoir un exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) pour les risques majeurs.

Proposition de création d'un Conseil Municipal des enfants – les parents y sont favorables, il devra être mis en place par la commune.

Demande d'achat de matériel, et possibilité de faire des photocopies couleur

La cantinière a repris son activité à temps partiel thérapeutique, une ATSEM est en congés maladie, une employée de l'ADMR assure son remplacement.

Convention de mise à disposition des locaux pour le RAM « les petits calins » :

Monsieur le maire rappelle que la commune de SERRIERES met à disposition de l'AGIPE (Association de Gestion Intercommunale de la Petite Enfance) ses locaux ceci permettre le bon fonctionnement du Relais d'Assistants Maternels « les petits Calins » (RAM). Monsieur le maire explique que la convention qui lie la commune et l'AGIPE pour le RAM est obsolète et qu'il convient de la mettre à jour. Le conseil, après avoir entendu l'exposé du maire et pris connaissance du projet de convention et délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE les termes de la convention à intervenir entre la commune de SERRIERES et L'AGIPE -

AUTORISE monsieur le maire à la signer -

Convention de mise à disposition des locaux pour l'espace parental « L'île aux Parents »

Monsieur le maire rappelle que la commune de SERRIERES met à disposition de l'AGIPE (Association de Gestion Intercommunale de la Petite Enfance) ses locaux pour permettre le fonctionnement de l'espace parental « l'île des parents ». Monsieur le maire explique que la convention qui lie la commune et l'AGIPE pour l'activité « espace parental » est obsolète et qu'il convient de la mettre à jour. Le conseil, après avoir entendu l'exposé du maire, pris connaissance du projet de convention et délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE les termes de la convention à intervenir entre la commune de SERRIERES et L'AGIPE -

AUTORISE monsieur le maire à la signer

Travaux – études de projets -voirie -Urbanisme – Logements communaux

1/ projet de cession d'une partie d'un chemin rural au profit d'un riverain

Monsieur le maire présente la demande de Monsieur Robin Marthouret qui sollicite l'acquisition d'une partie d'un chemin rural situé entre 2 parcelles lui appartenant, situées lieudit « Les Méribets » et cadastrées AD 309 et AD 310.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 NOVEMBRE 2020

Monsieur le maire explique que cette cession permettrait au demandeur de réunir ses 2 parcelles en un seul ténement.

Monsieur le maire explique que le chemin rural objet de la demande et dont le tracé a disparu, n'est plus utilisé par le public. Ainsi monsieur le maire demande au conseil municipal :

- **De donner** un accord de principe sur le projet de cession d'une partie de chemin rural au profit de monsieur Robin Marthouret.
- **De l'autoriser** à lancer une enquête publique préalablement à cette cession

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et de délibéré à l'unanimité :

- Vu l'article L161-10 du code rural et de la pêche maritime
- Vu les articles R141 – 4 à R 141 -10 du code de la voirie routière

DONNE un accord de principe sur le projet de cession et propose à l'assemblée de prescrire une enquête publique en vue de l'aliénation d'une partie du chemin rural au profit de monsieur Robin Marthouret.

AUTORISE monsieur le maire à lancer une enquête publique préalablement à cette cession

AUTORISE monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

2/ Projet de réaménagement du quai sud

- Point sur le projet :

Monsieur le maire donne le compte rendu de la réunion de ce jour qui a eu lieu en présence de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) monsieur Jean-François VILVERT, de monsieur Renaud VINCENT du Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA), et Sylvain MAGNAN d'EAD ingénierie. Lors de cette réunion le projet de réaménagement du quai sud a été présenté à l'ABF, qui a fait part de ses recommandations et de ses conseils concernant l'aspect architectural du projet et de son environnement. Des modifications seront apportées sur l'avant-projet sommaire pour prendre en compte ses préconisations. Son accompagnement sera précieux pour que l'intégration du projet se fasse de façon harmonieuse et adaptée à sa localisation.

Monsieur le maire rappelle ensuite les 2 appels à projet lancés au mois d'octobre et portant d'une part sur un bâtiment destiné à un commerce de vente de cycles, entretien et location et d'autre part sur un bâtiment dont l'activité devra être en lien avec les produits régionaux, locaux et favorisant les circuits courts. Monsieur le maire rappelle que les candidats avaient jusqu'au 13 novembre pour déposer leur dossier en mairie.

2 dossiers ont été reçus en mairie, 1 pour chaque projet.

Concernant le projet « cycles » le candidat a pu présenter son dossier lors de la réunion de la commission du 24 novembre. Le porteur du projet, monsieur Nicolas Baugiraud, responsable de la station Bee's de Tournon et spécialisé dans la location, vente de vélos électrique. Monsieur le maire rappelle que le réseau station Bee's est implanté dans plusieurs régions touristiques de France, il a pour objectif de développer le tourisme vert au travers d'une offre cyclo touristique innovante.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 NOVEMBRE 2020

Concernant projet (commerce) la candidate a été reçue ce jour. Monsieur le maire explique qu'il s'agit d'une jeune Serriéroise, Chloé Barjon, fille de Pierre Barjon élu. Aussi avant de poursuivre les débats, monsieur le maire demande à monsieur Barjon de quitter la salle.

Monsieur le maire poursuit la présentation du dossier de la candidate (sommelière diplômée, nationale et internationale), celle-ci propose la création d'un bar à vin, avec des activités complémentaires comme la vente de produits régionaux, de glaces, bière locale et jus de fruits.

Benoit Chaumard met en garde sur le fait que ce commerce ne devra pas faire concurrence aux bars déjà implantés sur la commune.

Ces 2 candidatures seront mises en délibération lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le maire aborde ensuite le sujet des loyers qui seront demandés aux commerçants, 2 méthodes d'estimation : la première, par comparaison avec des locaux de même surface, et même situation géographique, la deuxième en prenant en compte l'amortissement du montant des travaux - la seconde méthode étant privilégiée ;

Ainsi le montant du loyer pourrait être fixé aux alentours de 90 € HT/m²/an.

Monsieur le maire rappelle que les réunions publiques sont interdites, aussi afin de pouvoir présenter le projet aux administrés il propose d'organiser une permanence pour recevoir ceux qui le souhaitent. Ces réunions pourraient être organisées par groupe de 6 personnes maximum sur plusieurs créneaux horaires et sur 2 journées – Les personnes devront s'inscrire au secrétariat – un courrier sera adressé en ce sens à toute la population. L'organisation de ses réunions sera, bien évidemment, soumise à l'accord préalable de la Préfecture.

- Courriers

Monsieur le maire rappelle les échanges de courriers et de mails reçus en mairie. Quatre courriers d'administrés dont un regroupant des commerçants ont été adressés à la Mairie pour faire part de leur étonnement sur la découverte de ce projet, de la non communication à son sujet en mettant en avant un grand nombre de remarques, de suggestions et d'inquiétudes particulièrement sur son emprise et la perte potentielle d'un certain nombre de stationnements.

Pour y faire suite, un courrier a été adressé à l'ensemble des commerçants, artisans, professions libérales, entreprises et administrés pour les informer des démarches de communication qui seront mises en place dès que la situation sanitaire le permettra afin de faire partager au plus grand nombre ce projet et ses enjeux.

3/ Travaux en cours :

Pierre-Yves Boudin liste les travaux qui ont été effectués à ce jour

- réfection d'une salle de bain aux cités florales par les Ets Valverbat pour 2 574.00 €
- pose d'un volet roulant au pavillon du tourisme par l'entreprise Meuble ARTCO pour 734.21 €

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 NOVEMBRE 2020

- problème de fuites sur plusieurs bâtiments communaux : skydome de la poste, sur le toit terrasse de la mairie, toiture de l'école, aux cités florales dans l'ancien collecteur des ordures ménagères-
- Intervention de l'entreprise BRUC, 2eme quinzaine de décembre pour la mise en sécurité de l'immeuble menaçant ruine rue auguste Vincent- pour la somme de 7896 € - La dépense sera refacturée au propriétaire du bâtiment-
- Travaux fibre : une Web conférence est organisée par ADN le 14/12/ à 19 h 00 pour présenter des offres commerciales des divers opérateurs (fournisseurs d'internet)-

Citoyenneté - Vie associative – Sports – Festivités

Alex Ageron propose quand les conditions sanitaires seront plus favorables de recevoir les présidents des associations pour faire un bilan de leur activité et leur présenter le projet du quai sud.

Illuminations : Des sapins de Noël seront distribués dans tous les commerces.

Environnement – Prévention de risques – sécurité

Pierre Barjon explique qu'il est toujours en contact avec le capitaine de gendarmerie Bollet, ceci pour relancer « la participation citoyenne » mais il est très compliqué en ce moment de prévoir des réunions.

Jeudi 26 novembre Présentation aux élus du PCS (Plan communal de sauvegarde) par l'IRMA (institut risques majeurs).

Communication – culture – patrimoine – tourisme

Musée des mariners : Convention de prise en charge du salaire du guide, agent d'accueil

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que pour permettre l'ouverture du Musée des mariners, la commune procède chaque année au recrutement d'un contractuel- (délibération 2020/39 du 3 juillet 2020). Monsieur le maire explique que pour financer cet emploi saisonnier, il propose de solliciter auprès de l'office du tourisme Ardèche Grand Air une participation financière à hauteur des 2/3 du salaire versé à l'agent (charges comprises) soit pour l'année 2020 la somme de 4 203.77 €.

Monsieur le maire propose au conseil la signature d'une convention à intervenir entre la commune et l'office du tourisme Ardèche Grand Air ceci afin d'acter cette participation financière.

Le conseil après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité : **Sollicite** auprès de l'office du tourisme Ardèche grand Air une participation financière de 4 203.77 € et **Autorise** monsieur le maire à signer la convention à intervenir entre la commune et l'office du tourisme d'Annonay Grand Air.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 NOVEMBRE 2020

Pour information : Un courrier du président des amis du musée a été distribué à l'ensemble des conseillers municipaux.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire explique qu'il a été entendu par la gendarmerie d'Annonay à propos des travaux de coupe de végétaux au bord du Rhône et qui n'étaient pas autorisés. Le Procès-verbal a été transmis au Procureur de République - Affaire à suivre.

-Monsieur le maire rappelle que la commune a fait appel du jugement du 16 août 2019 condamnant la commune à verser à Mme bush la somme de 1 500 €. La requête a été plaidée par maitre Leveque avocat, le 18 novembre dernier, le juge devrait rendre son verdict incessamment.

- Un avenant au contrat d'assurance a été signé pour une extension de garanties qui concerne la protection juridique des Elus. (Bénéficie également de cette garantie les conjoints, enfants et ascendants directs)

-la présence de nids de frelons a été signalée en mairie –

Date du Prochain conseil : le mercredi 16/12 à 18 h 30 -

La séance est levée à 22 h 00